

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORNES DU 25 NOVEMBRE 2024

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, Mme AUGENDRE, M. PAUL, M. SEGUIN et M. LAPREVOTTE.

Absents : M. DE DIVONNE, M. CAPET (donne pouvoir à M. MARON), Mme DUBOIS (donne pouvoir à M. GAUTHIER) et Mme HERBEMONT.

Secrétaire de séance : Mme NATY.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

-1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

-2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2024

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

-3- Redevances d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire expose les montants des redevances pour occupation du domaine public pour l'année 2024 :

| | Montant 2024 |
|--------------------------|--------------|
| EDF | 239,00 € |
| GRDF (Canalisation) | 610,00 € |
| GRDF (Concession gaz) | 1 333,90 € |
| ORANGE (artères) | 2 078,00 € |
| ORANGE / TOTEM (antenne) | 2 150,00 € |
| FREE (antenne) | 2 179.88 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ces délibérations et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-4- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Pour nous permettre de mandater les dépenses d'investissement en l'attente du vote du budget primitif 2025, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses budgétées en 2024 sur les chapitres 20, 21 et 23 du 1^{er} janvier et ce jusqu'au vote du budget primitif 2025 de la Commune de la façon suivante :

| Chapitre | Montant budgété | Autorisation de mandater |
|----------|-----------------|--------------------------|
| 20 | 25 721,14 € | 6 430,29 € |
| 21 | 526 120,78 € | 131 530,20 € |
| 23 | 10 000 € | 2 500 € |

-5- Tarifs 2025

Le Conseil Municipal accepte les tarifs suivants, applicable à compter du 01 janvier 2025 :

| <u>CANTINE</u> | Maternelle | Primaire | Adulte |
|--|----------------------------------|---|----------|
| | 3,25 € | 3,60 € | 5,55 € |
| <u>ACCUEIL PERISCOLAIRE</u> | QF < 450 | 451 > QF < 600 | QF > 601 |
| Journée (par enfant) | 2.50 € | 2.70 € | 2.90 € |
| Mois (par enfant) | 21.90 € | 24.00 € | 26.10 € |
| Dépassement d'horaires | 9.00 € | 9.00 € | 9.00 € |
| <u>CONCESSIONS TRENTENAIRES</u> | | | |
| Cavurne | 1 m ² : 50 € | | |
| Cimetière | 2 m ² : 90 € | | |
| Columbarium | 700 € | | |
| <u>CONCESSION QUINZE ANS</u> | | | |
| Cimetière | 2 m ² : 60 € | | |
| <u>LOCATION DE SALLES</u> | Salle des Fêtes | | |
| Particuliers | 270 € | | |
| Associations Dornoises | Gratuité | | |
| Extérieurs | 370 € | | |
| Chauffage : En octobre et mars | 50.00 € | | |
| De Novembre à fin février | 100.00 € | | |
| Désistement | 180.00 € | | |
| Nettoyage | 120.00 € | | |
| Dépôt de garantie | 180.00 € | | |
| Vaisselle | Voir règlement intérieur | | |
| Salle des Associations | | | |
| Obsèques à Dornes ou habitant sur la commune | 30 € | | |
| <u>PECHE</u> | | | |
| Dornois | 3.00 € / jour | | |
| Non Dornois | 6.50 € / jour | | |
| <u>ENCARTS PUBLICITAIRES</u> | Petite annonce (6 x 9.5) : 50.00 | | |
| Bulletin municipal | Grande annonce (10 x 13) : 80.00 | | |
| <u>CAMPING</u> | Adultes | <u>Enfants (-10 ans)</u> | |
| Individus | 3.00 | 2.00 € | |
| | <u>Voiture</u> | <u>Camping-car</u> | |
| Véhicule | 2.00 | 3.50 | |
| | <u>Emplacement</u> | <u>Garage-mort</u> | |
| Divers | 1.50 | 2.30 | |
| | <u>Caravane</u> | <u>Branchement électricité</u> | |

| | |
|---|------|
| 1.50 | 3.00 |
| La taxe de séjour est comprise dans le tarif fixé | |

Le Conseil Municipal, à la majorité (contre : 1) des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-6- Convention prix du repas Collège Lucien Chaussin

La Commission Permanente du Conseil Départemental a délibéré en date du 20 octobre 2014, approuvant les termes et autorisant la signature de la présente convention.

La convention tripartite de fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré de la commune de Dornes par le collège « Lucien Chaussin » de Dornes année 2024-2025 montre une augmentation de 20 centimes par repas à compter du 01 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne tout pouvoir à M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention tripartite de fourniture de repas aux élèves du 1^{er} degré de la commune de Dornes.

-7- Décision modificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Décision modificative n°2

CREDITS A OUVRIR

| Imputation | Nature | Montant |
|---|---|------------------|
| 21 / 2181 / 00185 – ECOLE TRAVAUX WC ET ISOLATION | Installations générales, agencements et aménagements divers | 5 500,00 |
| 21 / 2181 / 00194 – SALLE DES FÊTES RIDEAUX | Installations générales, agencements et aménagements divers | 12 580,00 |
| Total | | 18 080,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Imputation | Nature | Montant |
|---|---|------------------|
| 21 / 2181 / 00181 – AIRE DES BERNARDINS AMÉNAGEMENT | Installations générales, agencements et aménagements divers | 9 040,00 |
| 21 / 2181 / 00159 – MAISON MÉDICALE | Installations générales, agencements et aménagements divers | 9 040,00 |
| Total | | 18 080,00 |

Les plus-values des travaux de l'école concernent : la plomberie, le choix du collage concernant le carrelage, l'évacuation des eaux pluviales, le surplus de matières lors de la vidange de la fosse et la location d'un mois supplémentaire des WC.

Décision modificative n°3

COMPTES DEPENSES

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|------------------|--|-----------------|-----------------|
| 16 / 1641 / OPFI | Emprunts en euros | 3 150,00 | |
| 023 / 023 | Virement à la section d'investissement | 3 150,00 | |
| 66 / 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 510,00 | |
| 011 / 615228 | Autres bâtiments | | 3 660,00 |
| | Total | 6 810,00 | 3 660,00 |

COMPTES RECETTES

| Imputation | Nature | Ouvert | Réduit |
|------------------|---------------------------------------|-----------------|-------------|
| 021 / 021 / OPFI | Virement de la section d'exploitation | 3 150,00 | |
| | Total | 3 150,00 | 0,00 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ces délibérations et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-8- Contrat prévoyance complémentaire

La collectivité de Dornes souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité. Le Centre de Gestion de la Nièvre propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, à compter du 01/01/2025, pour une durée d'un an et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci,
- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance,
- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01/01/2025 comme suit :
50 % de la cotisation agent (sous réserve de 7€ minimum)
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-9- Prolongations des contrats

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide d'établir la prolongation des contrats aux conditions énoncées ci-après :
 - ANDREU Lauriane : Contrat contractuel
Durée : du 01 janvier 2025 au 31 août 2025 inclus,
Durée hebdomadaire de travail : 30 heures.

- CAQUINEAU Charline : Contrat contractuel (Périscolaire)
Durée : du 01 janvier 2025 au 31 août 2025 inclus,
Durée hebdomadaire de travail : 17 heures.
 - CAQUINEAU Charline : Contrat contractuel (Secrétariat mairie)
Durée : du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus,
Durée hebdomadaire de travail : 18 heures.
 - DJEMAH Lucien : les contrats seront effectués en fonction des besoins.
 - IULIANELLA Annie : Contrat contractuel
Durée : du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus,
Durée hebdomadaire de travail : 03 heures.
 - MARTIN Corinne : Contrat contractuel
Durée : du 01 janvier 2025 au 04 juillet 2025 inclus
Durée hebdomadaire de travail : 05 heures.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire ou l'un de ses adjoints, afin de signer les contrats s'y rapportant.

-10- Travaux de restauration Eglise

Il est nécessaire de procéder à la restauration les tableaux, vitraux et statues de l'Eglise de Dornes ; Monsieur le Maire expose le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après étude décide de valider les devis et le plan de financement suivant :

- Statues : E.I. BEAUBIER Elodie, pour un montant de 17 305,00 € HT ;
- Vitraux : ALLIANCE VERRE LA LUMIERE – Charlotte LASSALLE, pour un montant de 5 059,30 € HT ;
- Tableaux : ATELIER Ann'Lizarine, pour un montant de 6302,00 € HT ;
- Encadrement : Atelier Wagram, pour un montant 1 168,83 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Sources | Montant prévisionnel | Taux |
|-----------------------------|----------------------|--------------|
| Financements publics | | |
| Etat : D.R.A.C. | 3 203,00 | 11 % |
| Région | 5 733,00 | 19 % |
| Moulins communauté | 5 733,00 | 19 % |
| Autres : | | |
| Crédit Agricole | 1 500,00 | 5 % |
| Fondation du Patrimoine | 3 500,00 | 12% |
| Camosine | 2 000,00 | 7 % |
| Autofinancement | | |
| Fonds propres | 8 166,13 | 27 % |
| Total HT | 29 835,13 | 100 % |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter les subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : 4) des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-11- Panneaux photovoltaïques aux Rachelins

La société Light Source BP a terminé la pré-étude et souhaite nous la présenter. L'étude porte sur des panneaux agrivoltaïques avec des bovins pouvant circuler sous les panneaux.

Les exploitants sont d'accord avec ce projet, mais sous réserve des conditions financières et de mise en œuvre.

Les avantages pour la commune sont les retombées financières en tant que propriétaire du terrain, et au niveau fiscal. Le projet serait sur 30ha c'est-à-dire que 7 parcelles de la commune seront exploitées. Un masque paysager composé d'essences locales sera mis en place pour cacher les panneaux, et l'entretien sera effectué par la société.

Un rendez-vous est fixé avec la société pour présenter le projet, le mercredi 18 décembre à 19h00, l'ensemble du conseil municipal est invité.

-12- Offre de revalorisation Valocôme

Une présentation avait été faite pour nous proposer les offres. Nous avons été recontactés pour nous proposer une nouvelle offre pour reprendre les antennes FREE et Orange qui sont installées sur des terrains appartenant à la commune.

Les antennes FREE et SFR sont exploitées par la même entreprise dorénavant donc il y a un risque que FREE démonte son antenne pour rejoindre SFR.

Pour l'offre FREE, il propose 200 € x 5 années pour réservation annuelle et 300 € x 5 années pour le versement annuel par avance.

Après échange avec le conseil municipal, cette offre est rejetée.

-13- Ecofinance – prestation réunions publiques

Pour faire suite à l'étude menée par la société Ecofinance, des réunions publiques et une consultation vont être proposées à la population. Concernant les deux réunions publiques se tenant dans les communes de Dornes et Saint-Parize-en-Viry, un devis a été établi pour nous accompagner dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après étude du devis :

- Accepte l'offre technique et financière ;
- Décide de valider le devis pour un montant de 1 800 € HT ;

Les dépenses liées à ce projet seront financées par la commune de Dornes et remboursées à hauteur de 50 % par la commune de Saint-Parize-en-Viry.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : 2) des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-14- Questions et informations diverses

a) Commune nouvelle : organisation consultation de la population :

Les documents ont été distribués dans les boîtes aux lettres. La gendarmerie sera prévenue concernant le vote par procuration.

Un rendez-vous avec les services de la préfecture aura lieu le jeudi 28 novembre.

b) Projection film : programme et rappel dates.

1^{ère} date : Vendredi 24 janvier 2025 : Vaiana 2 et Jamais sans mon psy.

c) Frais pour dégradation – refacturation

Des dégradations sur des biens publics ont été constatées lors d'une manifestation.

Monsieur le Maire propose de facturer les frais de réparation pour dégradation au tiers ayant engendré les dégâts. Le remboursement des dégradations constatées interviendra sur production, par la Commune au tiers, d'une facture établie sur la base :

- d'une facture si les réparations sont réalisées par une entreprise ;
- d'une facture pour les matériaux si les réparations sont réalisées en régie.

Ceci exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE lesdites modalités de remboursement des dégradations intervenus sur les biens publics ;
- AUTORISE le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

d) Questions diverses.

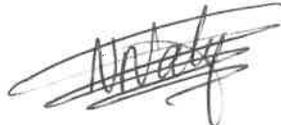
- Commission des travaux : pour étude des dossiers des architectes concernant la maison médicale et le dojo : Mercredi 18 décembre à 18h.
- Chemins communaux : les barrières ont été modifiées afin de faciliter le passage du tracteur pour le broyage.
- Propositions photovoltaïques : plusieurs devis ont été proposés par un conseiller concernant :
 - Ateliers municipaux : 15 000 € travaux panneaux + 67 000 € TTC de mise en place + 25 000 € TTC de remplacement du fibro amianté par des bacs acier - amortis sur 7 ans
 - Salle des fêtes, côté ouest et est : 170 000 € TTC - amortis sur 6 ans et demi
 - Gymnase : 120 000 € TTC - amortis sur 5 ans et demi.

Possibilité de créer une SCIC (*Société coopérative d'intérêt collectif*) : les personnes investissent personnellement dans le projet.

Dates à retenir :

- Les vœux du maire : Samedi 11 janvier 2025 à 11h00.
- Repas des aînés : Samedi 8 mars 2025.

Secrétaire de séance,



Nicole NATY

Maire de Dornes



Jean-Luc GAUTHIER